



## **SNUipp- FSU**

116 rue Carreterie  
84 000 AVIGNON  
Tél. 04.90.80.00.01 fax 04.90.85.86.36  
courriel : [snu84@snuipp.fr](mailto:snu84@snuipp.fr)

Le 1<sup>er</sup> juin 2012

A Monsieur le Directeur Académique de Vaucluse

*Objet : Livret Personnel de Compétences et résultats des évaluations CE1 et CM2*

*Monsieur le Directeur Académique,*

*Des équipes enseignantes prennent clairement position contre le livret personnel de compétences et suivent la consigne syndicale qui les invite à ne pas le remplir pour les raisons qui vous ont déjà été notifiées par courrier le 13 avril puis lors de la CAPD du 14 mai : il est inopérant d'un point de vue pédagogique, simpliste sur le plan didactique et complexe sur le plan pratique.*

*La circulaire de rentrée 2012 publiée au journal officiel du 29 mars ne rend pas obligatoire l'utilisation du livret personnel de compétences actuellement puisqu'elle parle uniquement de sa généralisation « progressive à partir de la rentrée 2012 ». Ces directives ministérielles rendent encore moins obligatoire l'utilisation de l'application numérique de ce livret.*

*Or sur le terrain, nous constatons que les écoles du département sont sollicitées avec beaucoup d'insistance par des inspections de circonscription pour qu'elles remplissent le livret personnel de compétences. Il est parfois demandé aux enseignants de produire des extraits du LPC lors des commissions de liaison école-collège.*

*Nous vous demandons de bien vouloir intervenir auprès des inspectrices et des inspecteurs de circonscription pour leur demander de ne pas continuer à exercer de pression sur les équipes enseignantes s'affirmant contre ce livret inapproprié à un réel et efficace suivi des élèves dont elles ont la charge. Les livrets d'évaluation librement choisis et utilisés par les équipes répondent parfaitement aux instructions de produire un bilan individuel de chaque élève, tant aux parents d'élèves que lors des commissions de liaison école-collège.*

*Parfois sur ces mêmes circulaires concernant la liaison école-collège mais aussi dans d'autres messages aux écoles, il est demandé de produire les résultats des évaluations nationales de CM2 lors des commissions ou de faire parvenir les résultats des évaluations CE1 et CM2 à la circonscription.*

*Nous vous demandons de bien vouloir également préciser aux inspectrices et inspecteurs de circonscription les directives données par le ministre aux recteurs le 22 mai dernier. Les évaluations nationales CE1 et CM2 sont exclusivement destinées à une exploitation au sein des écoles et aucune remontée des résultats à quelque plan hiérarchique que ce soit n'a lieu d'être demandée.*

*Lors des commissions de liaison, les enseignants ont donc la liberté de présenter les résultats d'évaluations de leur choix sans obligation de produire ceux des évaluations nationales.*

*Au plan national, les orientations de la politique scolaire sont en passe de diamétralement changer au cours de la période qui s'ouvre. Parmi ces changements, le SNUipp-FSU demande au ministre de reconsidérer les contenus et les finalités des outils d'évaluation et plaide pour la*

*mise en place d'autres outils qui soient réellement utiles pour la réussite des élèves. Le ministre a déjà pris position dans ce sens à travers les directives concernant les évaluations nationales, nous vous demandons d'attendre son positionnement sur le livret personnel de compétences et de ne pas exercer de contraintes sur les équipes pour qu'elles utilisent un document qui pourrait être abandonné dans un futur proche.*

*Veillez agréer Monsieur le Directeur Académique, l'expression de nos sentiments respectueux.*

Nicolas ODINOT  
Secrétaire départemental du SNUipp Vaucluse

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'N. Odinot', written in a cursive style.